

Marche à suivre pour l'inspection buccale

Intervention	Matériel	Procédure
Inspection buccale	<ul style="list-style-type: none"> • Spatule en bois • Lampe frontale • Gants • Serviette-éponge • Sac à déchets • Mouchoir en papier 	<ul style="list-style-type: none"> • Informer le résident/la résidente de la nature du soin • Installer confortablement le résident/la résidente • Préparer la place de travail et le matériel • Se laver les mains • Enfiler les gants • Si possible, laisser le résident/la résidente retirer lui-même/elle-même sa prothèse dentaire • Rincer la bouche avec de l'eau • Maintenir la bouche ouverte • Examiner les lèvres, les muqueuses, la paroi interne des joues, le palais, la langue, le plancher, les gencives et les dents (plaque) • Ensuite brosser les dents avec du dentifrice Duraphat • Ranger la place de travail • Se laver les mains • Documenter le soin et noter les observations
<ul style="list-style-type: none"> • L'inspection buccale doit être effectuée 1 x par semaine avant le brossage des dents avec du dentifrice Duraphat. • L'inscription dans le protocole d'hygiène buccale est nécessaire. • En cas de gonflements, d'ulcérations (aphtes, points de pression des prothèses, etc.) et de douleurs, contacter le médecin ou le médecin dentiste de l'EMS. 		